Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400356-20251125-2duCMdu24112025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/11/2025
Publication : 01/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Cavaillon
La ville du Luberon

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil municipal du 24 novembre 2025

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles qui disposent que :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L 2312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le département et être publiés.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026

- Le contexte national
- Les orientations de l'Etat pour les finances publiques en 2026
- Le projet de loi de finances pour 2026

LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE ENTRE 2018 ET 2025 ET LES ORIENTATIONS POUR 2026

- Le budget de fonctionnement de la commune
- Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail et à la protection sociale complémentaire
- Les dépenses d'équipement 2025 et leur financement

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2026

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026

Le contexte européen et national (sources : Caisse d'Epargne et Finance Active)

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation européenne resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

La croissance

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 notamment grâce à la bonne performance de l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation

L'inflation française est la plus faible de la zone euro du fait de la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.
L'inflation française resterait modérée en 2026, même si la fin de l'ARENH en décembre 2025 va directement impacter les coûts de l'électricité avec la disparition du tarif régulé et des prix plus volatiles, indexés sur les marchés.

Le ralentissement de l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de cette baisse. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Un taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Les orientations pour les finances publiques en 2026 (source : vie publique)

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).
Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- ✓ des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85,1 Md€) ;
- ✓ une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 (sources : Caisse d'Epargne et Finance Active)

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.
La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.
En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas en 2025. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités
Ils sont **en légère hausse par rapport à 2025** (+2 milliards d'euros). Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

La Dotation Globale de Fonctionnement
Le PLF prévoit de **reconduire le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'année 2025** avec toutefois la réintégration dans cette enveloppe de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018.

Concernant les variables d'ajustement, le PLF propose **une minoration importante** de 527 M€ supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités.
Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

Le Gouvernement renouvelle sa volonté de **favoriser les dispositifs de péréquation** au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable. Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation des dotations de péréquation des communes : Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

L'enveloppe de la DGF étant stable, **le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire »**, ce qui a pour conséquence qu'un certain nombre de communes, dont Cavaillon, verront leur montant de DGF réduit en 2026. En 2026, la commune prévoit un prélèvement supérieur à 70 000 € contre 52 000 € en 2025.

<u>La création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)</u>
Le PLF 2026 propose de **regrouper dans un fonds unique** trois anciennes dotations d'investissement :
- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- la Dotation Politique de la Ville (DPV)
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au Préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.
Son montant, en baisse, s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.

A noter que le PLF prévoit à nouveau **une diminution du fonds d'accélération de la transition écologique** dans les territoires, appelé aussi fonds vert, qui se réduira à 650 millions € en 2026. Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

<u>Les modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA / FCTVA</u>
Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA avec notamment **l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible**, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.
A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

Nouvelle maitrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités territoriales

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale **en lieu et place de la perception d'impôts locaux** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale **figée** qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

La LFI 2025 a exceptionnellement figé le montant 2025 sur le montant perçu en 2024, la dynamique de TVA est ainsi conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Cet article propose qu'à compter de 2026 la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année comprenne bien **la dynamique de la TVA** mais que cette dernière, si elle est positive, **soit minorée du taux d'inflation de l'année précédente**. Il est précisé que pour autant la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative.

Les allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale

Le PLF 2026 prévoit **une baisse de 25 %** de la « Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels ».

Instaurée dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, cette compensation a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+ 22 %), principalement dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le PLF 2026 propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021, afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

Pour la commune de Cavaillon, la réduction de cette compensation représenterait environ 200 000 € de perte de recettes.

L'ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

- **Les valeurs locatives des locaux professionnels**

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m^2 en fonction de la catégorie du local. Le prix par m^2 est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes ont été mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un « planchonnement » qui consiste en une atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.
Afin d'éviter des variations trop fortes, le PLF 2026 propose :

- une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans
- le prolongement du « planchonnement » pour 1 an

- **Les valeurs locatives des locaux d'habitation**

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m^2 en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1er septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1er janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux professionnels, le PLF 2026 propose de **décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** pour bénéficier de suffisamment de recul :

- le recensement des loyers serait repoussé à 2028
- le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1er septembre 2029
- les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Servant de base au calcul des bases fiscales taxables, leur revalorisation en 2026 sera fonction de l'inflation constatée (indice des prix à la consommation harmonisé) **entre le mois de novembre 2025 et le mois de novembre 2024,** comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI). Bien que cette évolution ne soit pas encore connue (indice publié début décembre), au regard de l'inflation publiée au mois de septembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases locatives devrait se situer autour de 1% en 2026 contre 1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

La stabilisation du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (potentiel fiscal + DGF) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.
Plus simplement, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées fiscalement.
Cavaillon fait partie des communes contributrices au FPIC. Sa contribution s'est élevée à 310 526 € en 2025 contre 292 993 € en 2024 et 367 904 € en 2023. Cette baisse s'explique par une prise en charge plus importante de la contribution intercommunale

par LMV Agglomération au profit des communes membres. Sans cette prise en charge intercommunale, la contribution de la commune de Cavaillon aurait été de 387 601 €.

Nouveau DILICO 2 pour l'année 2026

Pour rappel, la LFI 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard € afin **d'associer les collectivités au redressement des finances publiques** : 2 127 collectivités ont été sollicitées.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées.

Le PLF 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

- le montant passe d'1 à 2 milliards d'euros
- le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels »
- la part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 %
- les reversements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- la mise en œuvre des reversements est conditionnée :
    - o en intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités.
    - o partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB + 1 %. Ce reversement est pondéré de la différence entre les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (et non sur l'ensemble de la catégorie de collectivités).

Les contributions du DILICO 2 demeurent en trois parties mais les modalités pour définir les collectivités contributrices sont partiellement revues pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Pour les communes, un indice synthétique de ressources et de charges est calculé et composé ainsi : 75 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant des communes et 25 % du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitants des communes.

Les communes contributrices sont celles dont l'indice synthétique est supérieur à 100 % (110 % en 2025) de l'indice moyen des communes.

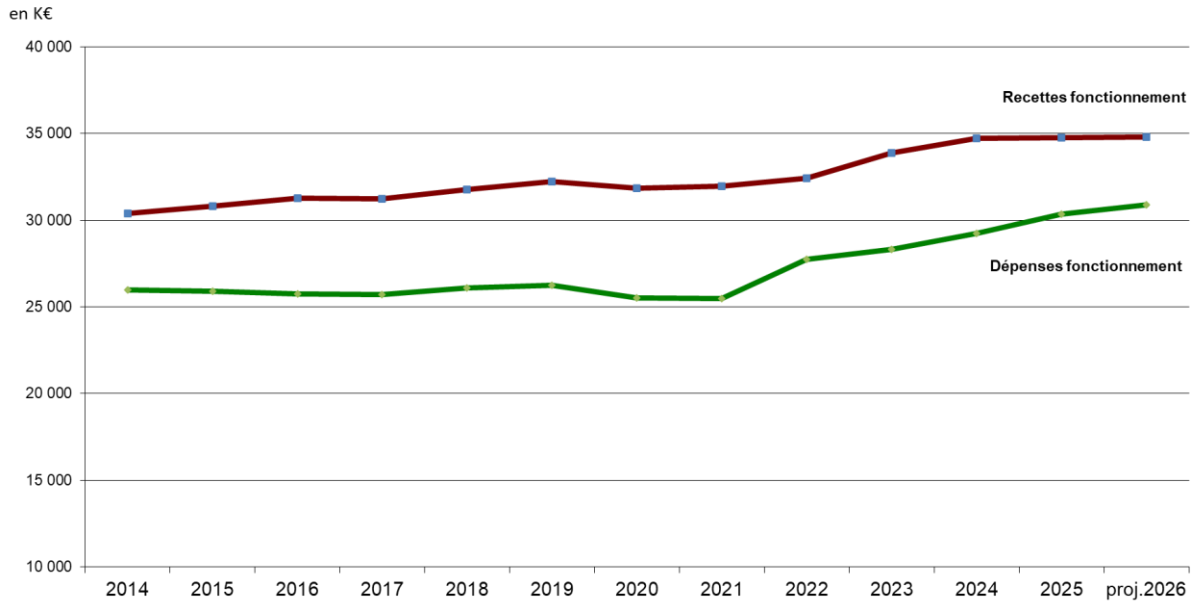
La contribution des communes ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget principal.

A la date de rédaction de ce rapport, nous ne savons pas si la commune de Cavaillon ou son EPCI seront concernés en 2026 par le DILICO 2.

LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026

Le budget de fonctionnement de la commune

Courbe d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



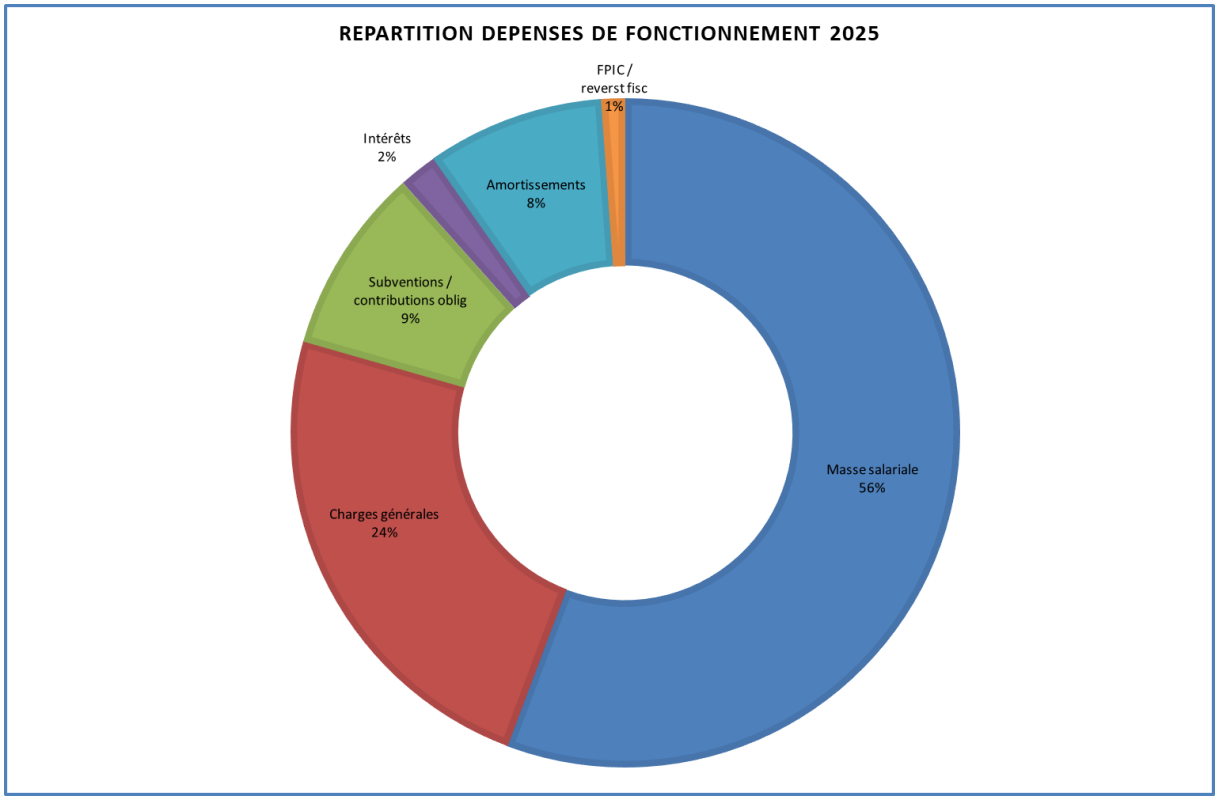
Bien que connaissant une évolution plus raisonnable, les prix à la consommation restent encore élevés du fait du contexte international et les dépenses de personnel continuent de se montrer dynamiques en raison de la hausse de la contribution employeurs à la CNRACL. Sous l'effet de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, de l'évolution des cotisations d'assurances, de prix de matériaux et de denrées alimentaires encore élevés, les dépenses communales enregistrent toujours une évolution constante en 2025, continuant de grignoter les marges de manœuvre de la commune dont les finances résilientes absorbent tout de même les dépenses supplémentaires induites par la mise en route de nouveaux équipements publics et l'embellissement croissant de la Ville.

Compte tenu de la rigidité de ses charges de structure et de sa volonté de poursuivre l'animation et la requalification des espaces publics, la commune dispose de peu de latitude pour freiner l'évolution de ses dépenses qui font poindre un « effet ciseau » impactant son autofinancement.

Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement

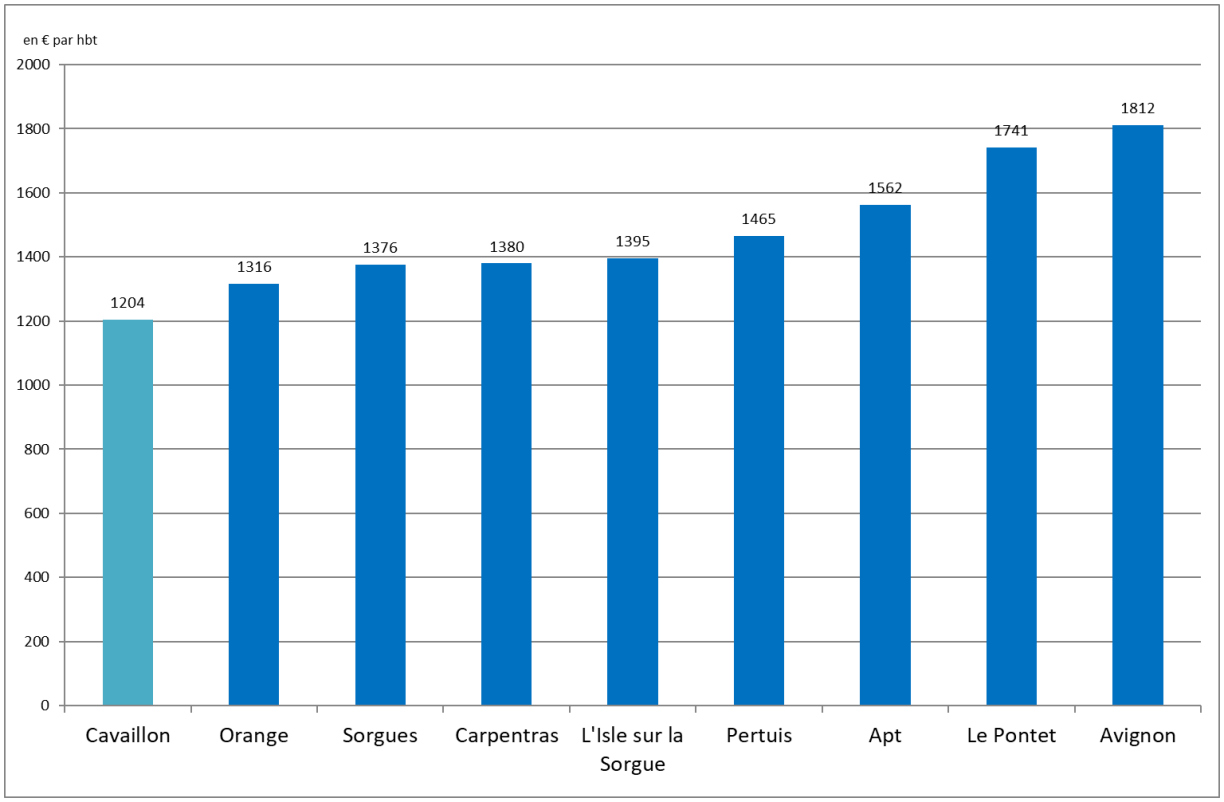
en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Projection CA 2025	Projection BP 2026	Variation 2018/2025	Variation 2024/2025	Variation 2025/2026
Charges à caractère général	5 564	5 621	5 054	5 426	6 149	6 387	7 199	7 867	7 900	41,39%	9,28%	0,42%
Charges de personnel et assimilées	16 000	16 129	16 006	16 093	16 920	17 570	17 948	18 504	19 000	15,65%	3,10%	2,68%
Subventions, contributions obligatoires, indemnités	3 399	3 360	3 306	3 264	3 413	3 249	3 005	2 986	3 005	-12,15%	-0,63%	0,64%
Intérêts de la dette	745	703	672	599	533	708	721	620	610	-16,78%	-14,01%	-1,61%
FPIC / dégrèvements	360	415	393	86	700	418	343	375	380	4,17%	9,33%	1,33%
Autres charges exceptionnelles	7	35	86	5	12	1	0	3	0	-57,14%	ns	-100,00%
TOTAL	**26 075**	**26 263**	**25 517**	**25 473**	**27 727**	**28 333**	**29 216**	**30 355**	**30 895**	**16,41%**	**3,90%**	**1,78%**

Les dépenses de fonctionnement progressent de 3,9 % en 2025 (4% l'année précédente), alors même que la commune stabilisait jusqu'en 2021 ses dépenses de fonctionnement autour de 26 M€, avec une progression annuelle moyenne en deçà de 2%.



Au global, **en 2025,** Cavaillon aura dépensé près de **1157 € de frais réels de fonctionnement par habitant** contre 1120 € en 2024. Toutefois, grâce à un effort constant des services gestionnaires pour optimiser leurs dépenses, la commune continue de se situer en-deçà des autres villes moyennes de Vaucluse comme le démontre le graphique ci-dessous (données DGCL disponibles : comptes des communes 2024).

Dépenses en €/hab : comparaison avec d'autres villes du Vaucluse (données 2024)



Les dépenses à caractère général, nettes des remboursements, représentent **211 € par habitant contre 347 € en moyenne** de la strate en 2024. En 2025 ces charges sont en hausse de 9,28 % et poursuivront leur progression en 2026, mais dans une moindre mesure, sous l'effet des dépenses induites par les nouveaux équipements communaux et d'une nouvelle hausse annoncée de l'électricité (suppression de l'ARENH).

Les charges de personnel représentent en 2025 une enveloppe de 18,5 M€ soit **705 € par habitant** contre 849 € en moyenne pour la strate en 2024.
Elles constituent **56 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, en rapport avec les nombreux services à la population et de proximité assurés par la collectivité (police municipale, formalités, sports, jeunesse, musées…) et les dépenses d'entretien des équipements publics assurées par les services municipaux eux-mêmes.

Malgré des effectifs qui restent stables et quelques postes non pourvus, la progression continue de la masse salariale en 2025 est due à l'effet des mesures gouvernementales prises en 2023 (revalorisations du point d'indice des fonctionnaires), à l'évolution annuelle du Glissement Vieillesse Technicité, à l'instauration d'une nouvelle contribution régionale au versement mobilité et à la forte augmentation de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

	Montant
Mesures gouvernementales prises en 2023 (hausse indices, revalorisations salariales)	325 000
Augmentation SMIC au 1er janvier 2025	2 500
Nouveau versement mobilité régional au 1er juillet 2025	8 000
Hausse cotisation CNRACL au 1er janvier 2025	260 000
Application du nouveau régime indemnitaire PM	40 000
TOTAL MASSE SALARIALE	**635 500**

En 2025, Cavaillon a poursuivi **son soutien massif aux associations** en maintenant la mise à disposition de ses équipements publics pour lesquels elle supporte des coûts d'énergie importants, et en allouant une enveloppe de près de 2,6 M€ aux organismes subventionnés auxquels s'ajoutent les contributions aux délégations de service public.

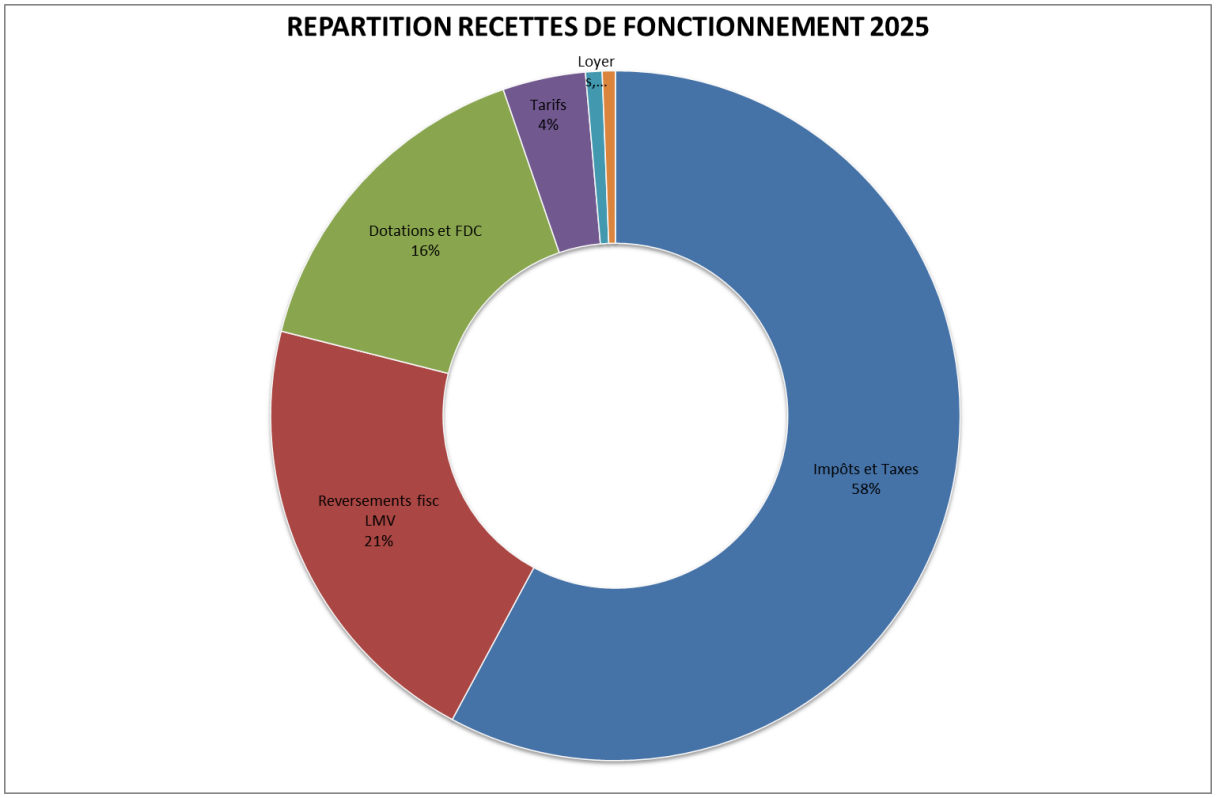
En effet, la subvention de 430 000 € autrefois versée à l'association « Œuvre des Colonies de Vacances » pour la gestion du centre aéré a été remplacée depuis 2024 par une contribution au nouveau délégataire LEC Grand Sud pour la somme de 490 000€.
De même, la commune verse une contribution de près de 730 000 € au délégataire ELIOR pour la gestion de ses cantines scolaires.
Au total, pour ces deux services à la population gérés en délégation, la commune consacre 46,50 € par habitant qui s'additionnent aux 100 € par habitant consacrés aux associations soit un soutien total de 146 € par habitant contre 115 € en moyenne 2024 de la strate.
Ce soutien sera reconduit au budget primitif 2026 avec toutefois une attention particulière portée à la santé financière et à la gestion frugale et précautionneuse des aides publiques par les organismes.

Enfin, Cavaillon fait partie des ensembles intercommunaux contributeurs au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
En 2025, la contribution de la commune s'est élevée à 310 525 contre 292 993 € en 2024 et 367 904 € en 2023, du fait d'une prise en charge plus importante de la contribution intercommunale par LMV Agglomération. Une somme prévisionnelle de 330 000 € sera inscrite au budget primitif 2026.

Pour la préparation de son budget primitif 2026, la commune a souhaité maitriser au maximum ses charges réelles de fonctionnement et prévoit, compte tenu des charges de personnel incompressibles, un total de dépenses de **30,9 M€.**

Evolution et répartition des recettes de fonctionnement

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Projection CA 2025	Projection BP 2026	Variation 2018/2025	Variation 2024/2025	Variation 2025/2026
Impôts et Taxes	16 891	17 121	17 125	18 540	18 659	19 566	19 834	20 101	20 300	19,00%	1,35%	0,99%
Reversements fiscaux LMV	8 370	8 007	7 776	7 384	7 546	7 652	7 522	7 331	7 244	-12,41%	-2,54%	-1,19%
Dotations et fonds de concours	5 214	5 280	5 420	4 746	4 820	5 022	5 443	5 485	5 404	5,20%	0,77%	-1,48%
Tarifications et redevances	828	873	859	867	917	1080	1266	1351	1351	63,16%	6,71%	0,00%
Loyers, indemnités d'assurance	136	114	106	157	125	354	425	269	270	97,79%	-36,71%	0,37%
Autres recettes (rembsts, cessions)	318	826	554	269	358	205	237	213	217	-33,02%	-10,13%	1,88%
TOTAL	**31 757**	**32 221**	**31 840**	**31 963**	**32 425**	**33 879**	**34 727**	**34 750**	**34 786**	**9,42%**	**0,07%**	**0,10%**



Les recettes de la commune ont connu en 2025 une quasi-stagnation sous l'effet d'une progression des bases fiscales communales très modeste (+1,7%) associée à une baisse de la dotation globale de fonctionnement (prélèvement de 52 K€ au titre du redressement des finances publiques) et de la dotation nationale de péréquation (- 20 K€) ainsi qu'à l'absence de recettes exceptionnelles (ventes, indemnités d'assurance suite à sinistres…).

Les reversements de fiscalité de LMV Agglomération sont également en baisse de 191 K€ en raison d'une moindre évolution de la fiscalité des entreprises liée aux exonérations fiscales votées par le Parlement (CVAE, bases CFE des locaux industriels) et à l'impact, sur l'Attribution de Compensation, des actualisations des coûts concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

Les recettes de droits de mutation devraient quant à elles se maintenir, autour d'un million d'euros (en baisse néanmoins depuis 2024).

A noter que les recettes fiscales représentent **près de 58 % des recettes propres** de la commune tandis que les reversements de fiscalité (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire) versés par la Communauté d'Agglomération représentent près de **21 %.** Ces recettes fiscales, dont la taxe foncière reste le dernier levier pouvant être actionné par les communes, constituent donc l'essentiel des ressources communales, avec les dotations de l'Etat.

Malgré cette grande dépendance à la fiscalité, et comme le démontre le tableau ci-après, la commune de Cavaillon reste l'une des villes du Vaucluse les plus performantes en termes de taxes locales :

Taux 2025				
Classement	**Villes**	**TFPB**	**Villes**	**TFPNB**
1	ORANGE	35,51%	APT	35,33%
2	SORGUES	36,96%	ISLE S/SORGUE	42,72%
3	**CAVAILLON**	**37,13%**	**CAVAILLON**	**45,32%**
4	APT	39,29%	ORANGE	48,69%
5	ISLE S/SORGUE	40,77%	SORGUES	49,36%
6	CARPENTRAS	41,95%	AVIGNON	58,77%
7	AVIGNON	42,44%	PERTUIS	61,09%
8	PERTUIS	44,88%	CARPENTRAS	66,81%
9	LE PONTET	47,99%	LE PONTET	95,54%
	Moyenne	**40,77%**	**Moyenne**	**55,96%**

Pour information, les taux intercommunaux sont les suivants :

	LMV	COVE	Gd Avignon	CCAPT	CCPSMV	COTELUB
TFB	0,80		1,61	2,00		0,43
TFNB	2,13	2,73	3,32	1,93	1,93	2,70
CFE	33,42	35,49	37,42	33,77	32,70	35,16

Au budget primitif 2026, **la commune** inscrira une prévision budgétaire tenant compte de la revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs locatives prévue aux environs de 1% soit un **produit fiscal 2026**, **à taux constants**, estimé à **18,3 M€.**
Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, le budget communal reconduira une enveloppe prudentielle de 1 100 000 € tenant compte des projets immobiliers en cours sur la commune.

Dans ce contexte de baisse de l'autonomie financière des collectivités, et pour préserver l'autofinancement de ses investissements et sa bonne santé financière, la commune poursuivra la mise à jour de ses tarifications publiques sur la base de l'inflation supportée par ses dépenses et en optimisant les revenus fonciers qu'elle

tirera des locaux dont elle poursuit l'acquisition en centre-ville avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier, dans le cadre de sa politique « action cœur de ville ».

L'Attribution de Compensation (AC) versée par l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse en 2025 s'élève à **7,143 M€ et sera reconduite en 2026 compte tenu de l'actualisation des charges** supportées par LMV et inhérentes à la gestion des eaux pluviales et au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour lesquelles les membres de la CLETC ont acté, à titre dérogatoire, une clause de revoyure annuelle.

Concernant **les concours de l'Etat** et les participations des partenaires qui représentent **près de 16 % des ressources de la commune** la **péréquation verticale** mise en œuvre en 2018 reste favorable à la commune (meilleure prise en compte du revenu moyen par habitant).

Ainsi, la commune de Cavaillon a perçu en 2025 **une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)** de 1 771 455 € contre 1 658 546 € en 2024 et 1 525 659 € en 2023. **Pour 2026**, en l'absence de loi de finances définitive, le montant prévisionnel de la DSUCS est estimé à **1 850 000 €.**

La commune perçoit également **une Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** qui s'est élevée à 275 790 € en 2025 contre 294 083 € en 2024, 315 040 € en 2023 et 350 044 € en 2022.
Sont éligibles à cette dotation les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, deux conditions supplémentaires sont ajoutées :

- avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 85% du potentiel financier du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à 85 % de la moyenne du groupe démographique correspondant.

Pour 2026, compte tenu de la baisse constante de cette dotation, le montant prévisionnel de la DNP sera proposé pour un montant de **250 000 €.**

Par ailleurs, la commune a perçu en 2025 **des compensations pour les exonérations de fiscalité décidées par l'Etat** à hauteur 1 218 593 € correspondant majoritairement aux dégrèvements de taxes foncières accordés aux établissements industriels et aux constructions sociales dans les quartiers prioritaires.

En 2026, le projet de loi de finances propose de diminuer de 25 % la compensation aux collectivités des exonérations fiscales accordées aux locaux industriels. Cela représenterait pour la commune une perte de recette de près de 190 000 €.
Aussi, pour le budget primitif 2026, la commune proposera une enveloppe de compensation en diminution dont le montant prévisionnel sera de **1,1 M€** dans l'attente du projet de loi définitif et des notifications de l'Etat.

Enfin, la commune a perçu en 2025 **une Dotation forfaitaire de fonctionnement en diminution de 55 836 € dont 52 000 € au titre du redressement des finances locales.**
Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant national et serait amplifié en 2026 compte tenu des objectifs de redressement du déficit public annoncés par le projet de loi de finances. En conséquence, la commune estime que sa Dotation forfaitaire 2026 diminuera d'au moins 70 000 € et prévoit donc d'inscrire un montant estimatif de **1 552 000 €** au budget primitif 2026.

Au global, sur l'exercice budgétaire 2026, la commune estime ses recettes réelles de fonctionnement à un peu moins de **34,8 M€.**

Les ratios financiers de la commune en 2024

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 110,96
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 320,53
3	Dépenses d'équipement brut / population	435.48
4	Encours de dette / population (2) (3)	926,68
5	DGF / population	138,06
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	61,43 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,09 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34,09 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	70,17 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	15,87 %

Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail (article 107 de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe)

Malgré les demandes croissantes de nos administrés, la commune poursuit son effort de stabilité des effectifs. Le tableau des emplois permet une vue d'ensemble des postes de chaque service facilitant la ré-interrogation des organisations à chaque départ en retraite, mutation, disponibilité….

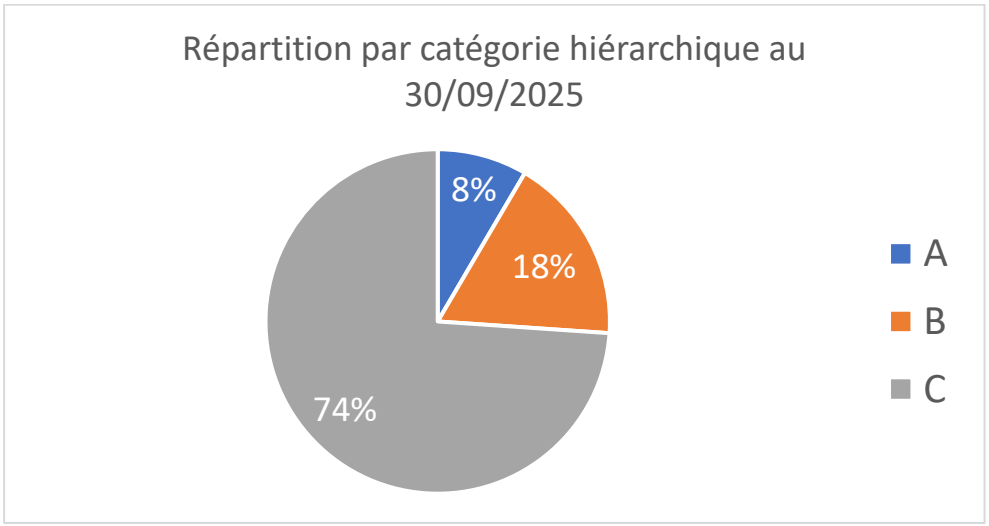
Cet examen au cas par cas a permis à la collectivité de contenir depuis 2014 l'évolution naturelle de la masse salariale, hors réformes.

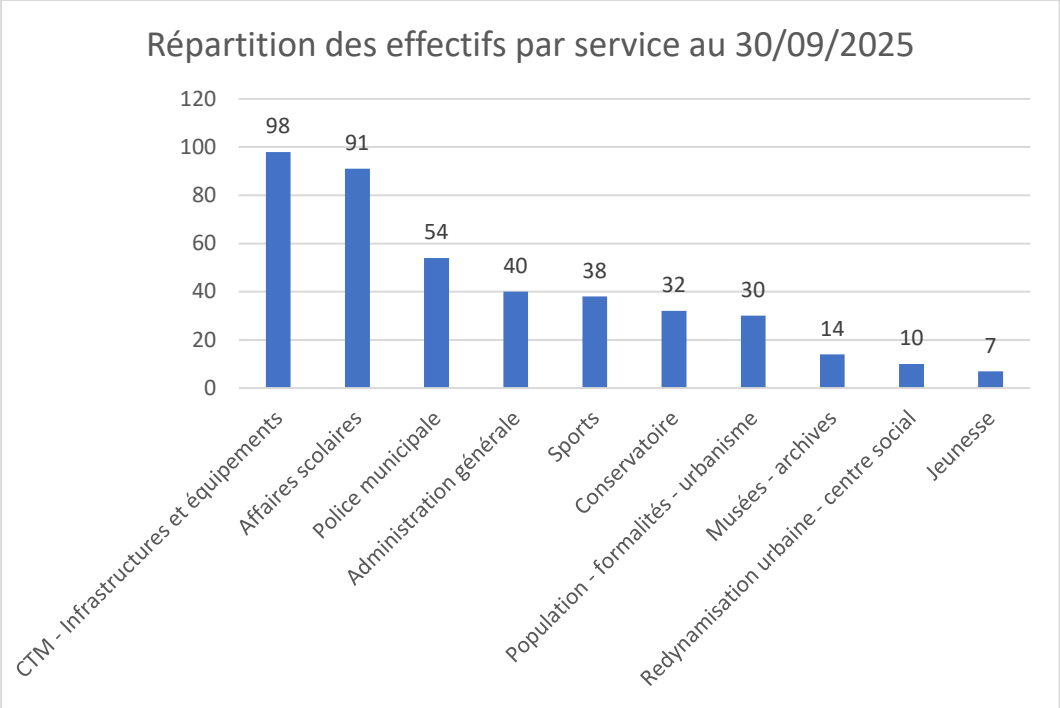
Structuration des effectifs

La Ville comptait au 30 septembre 2025, 414 agents.

EFFECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	30.09.2025
Fonctionnaires	351	339	339	338	337	332	324
Contractuels	70	71	66	84	82	87	90
TOTAL	**421**	**410**	**405**	**422**	**419**	**419**	**414**

En ce qui concerne la répartition des effectifs, celle-ci est conforme à ce que l'on retrouve dans les villes de 27 000 habitants, où les catégories C sont majoritaires et permettent de mettre en œuvre la plupart des missions indispensables à la bonne tenue de la ville. Citons entre autres, les services du Centre technique municipal (CTM) chargé du nettoiement, de l'entretien des espaces verts, de la maintenance des bâtiments municipaux (dont les écoles), le service des affaires scolaires (ATSEM, entretien des écoles), la police municipale, le service des sports chargé de l'entretien des équipements sportifs…





Depuis le 1er janvier 2018, la ville de Cavaillon et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sont engagées dans un schéma de mutualisation.

Ce dispositif vise à mettre en commun les expertises des deux collectivités dans le respect du principe de subsidiarité.

La mutualisation facilite la réalisation de projets communs (exemple : santé au travail, attractivité territoriale, gestion RH), l'échange de pratiques entre équipes, l'harmonisation des outils comme les fiches de postes ou d'évaluation, ainsi que la valorisation des expertises métiers (SIRH, masse salariale).

Cette organisation contribue à améliorer la réactivité opérationnelle et à renforcer la transversalité, le partage d'une culture professionnelle et la cohérence des actions menées en commun.

Dans le cadre de la réforme nationale de la protection sociale complémentaire, cette coopération comprend également un volet d'harmonisation progressive des dispositifs sociaux à destination des agents, notamment la participation employeur aux contrats de prévoyance et de santé. À compter du 1er janvier 2026, la nouvelle grille revalorise la participation employeur santé selon des seuils de rémunération (inférieur/supérieur à 2 400 €), afin d'offrir une couverture élargie et d'accompagner la diversité des situations individuelles et familiales.

Les politiques publiques et services à la population

À l'heure où la pression règlementaire, la sobriété des moyens et les exigences de transition conduisent à repenser l'offre de service public, la ville affirme un cap clair :

chaque citoyen doit accéder, sur l'ensemble du territoire, à des services fiables, adaptés et de qualité.
En 2026, la performance attendue ne peut être dissociée d'une approche transversale où les services municipaux, chacun dans leur périmètre de compétence, contribuent à la vitalité de la commune.

Cadre de vie et sécurité publique
Le Centre Technique Municipal est chargé d'assurer la continuité et la qualité des services de proximité. Il intervient notamment dans le nettoyage urbain, avec la gestion régulière des corbeilles et la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement (règle du zéro phyto). Le service gère également l'entretien des espaces verts, qui couvrent environ 50 hectares, et qui ont contribué à l'obtention du label « 3 Fleurs » en 2025. Par ailleurs, le CTM assure la maintenance et la gestion de l'éclairage public, comprenant 4 100 points lumineux, avec une part significative d'équipements LED (35%). Son appui logistique aux manifestations et associations locales complète ces missions.

La Police municipale intervient dans la sécurisation quotidienne des espaces publics, la prévention et la gestion des situations de proximité. Elle est organisée en brigades de jour et de nuit (7J/7 24H/24) et coordonne son action avec les dispositifs de vidéoprotection pour la surveillance des points sensibles. Les agents participent à la sécurisation des déplacements scolaires, au suivi des événements publics, à l'accompagnement des actions de prévention et au traitement des infractions constatées sur le territoire communal. En 2025, un nouvel espace de proximité a ouvert en hypercentre afin de renforcer la présence des effectifs de police au plus près des habitants. Pour l'année à venir, le service poursuivra le développement des outils numériques pour améliorer la réactivité de ses interventions et faciliter la relation avec les usagers, avec un objectif de meilleure accessibilité et de lisibilité du service en centre-ville.

Le service Hygiène et sécurité se concentre sur la prévention des risques majeurs, notamment avec l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité et la prise en compte des différents plans ORSEC. Il intervient aussi dans le contrôle des établissements recevant du public, la lutte contre l'habitat indigne, ainsi que la gestion des nuisibles. En 2025, le renouvellement du label national « Résilience France Collectivités » a témoigné de la reconnaissance de son engagement dans la gestion des risques et la sécurité.

Services éducatifs et sociaux
Le service Affaires scolaires se trouve au cœur de la politique éducative de la ville, garantissant à la fois l'égalité d'accès à l'éducation et la qualité de l'accueil pour chaque enfant. Il pilote la gestion des inscriptions, l'organisation du périscolaire, l'entretien soigné de 12 écoles et de 28 bâtiments municipaux grâce à une équipe engagée de 89 agents et 35 vacataires enseignants/AESH.
L'année 2025 se distingue par la création d'une unité maternelle autisme et la modernisation du service cantine, avec 2 345 élèves scolarisés, 1 900 inscriptions à la cantine et plus de 500 demandes de travaux traitées. En 2026, le service poursuivra sa dynamique ambitieuse autour du réaménagement des espaces extérieurs et du confort d'été, en mobilisant l'ensemble de ses partenaires municipaux et éducatifs pour optimiser l'accueil et le bien-être des enfants.

Le Service Jeunesse met en œuvre des dispositifs d'information, d'accompagnement et d'animation à destination des jeunes du territoire : Point Information Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes, Passeport du Civisme et ateliers éducatifs (15 066 heures en 2025). Il vise, en lien avec les partenaires institutionnels, à faciliter l'accès à l'information, l'autonomie et la continuité éducative. En articulation avec la Convention Territoriale Globale (CTG), actuellement en cours de renouvellement et qui fixe le cadre partenarial local, le service Jeunesse contribue à la coordination des actions en direction des jeunes sur le territoire. Cette démarche vise à améliorer la complémentarité des interventions, à renforcer la continuité éducative et à adapter l'offre de services aux besoins identifiés des familles et des jeunes, tout en facilitant l'accès aux droits à l'échelle communale.

A noter que les services municipaux concernés travaillent en étroite collaboration avec le CCAS qui assure la mise en œuvre de la politique sociale communale avec une équipe de 47 agents répartis en trois pôles : appui, inclusion sociale et séniors. Ses missions couvrent l'accueil, l'orientation, l'aide sociale légale et facultative, l'accompagnement de la perte d'autonomie, et la coordination des partenaires sociaux et médico-sociaux du territoire. En 2025, 7 300 passages à l'accueil ont été enregistrés, 210 aides alimentaires attribuées, et 120 bénéficiaires accompagnés à domicile. Les orientations pour 2026 incluent la conduite d'une nouvelle analyse des besoins sociaux, le développement du contrat local de santé en lien avec l'ARS, ainsi que la poursuite de la mutualisation avec d'autres établissements et du travail en réseau.

Enfin, le Centre social est le chef de file de l'inclusion territoriale. Animé par une équipe et des bénévoles impliqués, il lutte contre l'isolement, favorise les projets associatifs et porte la citoyenneté sur le territoire prioritaire du Contrat de ville (1 183 visites).

Culture, patrimoine, sport et événementiel

Le Conservatoire de musique propose un enseignement artistique ouvert à tous les publics, regroupant 400 élèves, 764 scolaires sensibilisés, et organisant 72 manifestations sur l'année. L'établissement entend élargir son offre en 2026 avec l'ouverture de classes d'orgue et de théâtre pour répondre à la diversité des pratiques et à la demande des usagers.

Le service Patrimoine et musées conduit des actions de valorisation du patrimoine historique local, d'accompagnement des restaurations de sites, et de médiation éducative auprès des publics scolaires (3 000 enfants accueillis). En lien avec l'ensemble des services municipaux, cette transversalité permet de croiser les actions culturelles, éducatives et sociales, afin d'augmenter la fréquentation et de développer des événements adaptés à différents publics.

Le service des sports assure l'entretien et la gestion de l'ensemble des équipements sportifs communaux : 7 terrains, 7 gymnases, 6 plateaux sportifs ainsi que plusieurs sites spécialisés en accès libre. Il organise le Passe Sport Loisirs (520 inscrits, quatre sessions par an, 30 mercredis), coordonne trois grandes manifestations scolaires annuelles et intervient auprès des écoles communales (4 500 heures/an, 2 000 bénéficiaires). L'activité s'appuie également sur des partenariats avec les associations locales. La ville de Cavaillon est titulaire du label « Ville active et sportive », reconnaissant la

qualité de son offre et de ses infrastructures en matière d'activité physique et sportive pour tous les publics.

Le Service événementiel donne le rythme à la vie collective avec l'organisation de 50 événements annuels, la gestion de trois équipements et la recherche du juste équilibre financier. La programmation vise la diversité, l'animation populaire et la valorisation du territoire.

Aménagement et développement urbains
Le service urbanisme et planification pilote la gestion des procédures liées au foncier communal (PLU, DIA, acquisitions, contentieux, opérations façades), en articulation avec les enjeux de développement urbain. En 2025, il a finalisé 261 DIA, 10 opérations d'acquisition foncière, et suivi la conduite d'études sur les quartiers Est. L'année 2026 poursuivra notamment son accompagnement technique du programme NPNRU et du dispositif Action Cœur de Ville.

Le service commun d'instruction du droit des sols, composés à la fois d'agents communaux et intercommunaux, assure le conseil, l'accueil et l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (AU) et d'enseignes, à la fois pour la commune de Cavaillon et pour 12 autres communes de l'agglomération.
Il accompagne les usagers, les professionnels et les services municipaux, tout en veillant au respect des exigences juridiques, environnementales et numériques. L'année 2025 a été marquée par le déploiement de la dématérialisation (85 % des 769 AU traitées à Cavaillon sous format numérique), la création de fiches « outils » pour simplifier les démarches, et la montée en compétence des agents du service. En 2026, les priorités intègrent le développement du système d'information géographique (SIG) et la poursuite de l'accompagnement auprès des usagers dans un contexte de transition réglementaire et de prévention des risques naturels et juridiques.

Le service Commerce assure la veille, l'accompagnement et l'interface entre la commune, les commerçants et les associations locales, avec pour objectif de soutenir le tissu économique et l'attractivité du centre-ville, en relation avec le programme Action Cœur de Ville. Son action vise notamment à faciliter l'installation de nouveaux établissements et à maintenir l'activité de proximité, en particulier dans la rue piétonne.
En étroite articulation, le service du Domaine public gère et régule l'organisation des marchés hebdomadaires, les occupations de l'espace public (terrasses, stationnement, déménagements) et les autorisations afférentes. Ce dispositif garantit la bonne utilisation des espaces urbains et contribue à la dynamique commerciale locale.

Citoyenneté et commande publique
Le service État civil occupe une place centrale dans la fiabilité des actes de la vie citoyenne. Il assure l'enregistrement et le suivi rigoureux de l'ensemble des actes fondamentaux de l'état civil : naissances, mariages, décès, etc. L'absence de droit à l'erreur, la conformité réglementaire et la qualité de l'accueil structurent une organisation minutieuse, en lien constant avec les juridictions compétentes, les élus, l'hôpital et les opérateurs funéraires. En 2025, près de 950 actes ont été enregistrés par le service (dont 431 naissances). Pour 2026, la priorité sera la sécurisation accrue des processus et la consolidation des partenariats institutionnels, garantissant à chaque administré un service public fiable et de qualité.

Le service Population prolonge l'action citoyenne en accompagnant les habitants dans leurs principales démarches administratives. Il assure l'instruction des titres d'identité, la gestion des inscriptions électorales ainsi que l'organisation des recensements militaire et de la population. À ces missions s'ajoute le traitement de diverses formalités réglementaires, telles que les débits de boissons temporaires, les autorisations de taxis, les meublés de tourisme ou les légalisations de signature.
La continuité et la qualité de l'accueil du public sont assurées grâce à la mise en place d'un dispositif de rendez-vous, permettant de fluidifier le traitement des démarches. L'année 2026 sera marquée par deux temps forts : le recensement de la population, organisé du 15 janvier au 21 février, et la préparation des élections municipales prévues les 15 et 22 mars.

Le service des Cimetières, en lien avec l'état civil, joue un rôle clé dans la dignité des parcours de vie. Son double enjeu est d'accompagner les familles, souvent fragilisées, et de sécuriser la gestion funéraire.

La commande publique gère la sécurisation et le suivi des procédures d'achats de la commune. En 2025, le service a piloté 39 marchés (dont 3 délégations de service public), 44 consultations simples, 12 procédures adaptées, 6 procédures formalisées, un concours de maîtrise d'œuvre et un appel à manifestation d'intérêt. L'intégration des clauses sociales est appliquée, notamment pour les opérations de renouvellement urbain, en lien avec les exigences réglementaires. Le recours aux clauses environnementales et l'application du Plan national pour des achats durables répondent aux obligations posées par la loi Climat. La montée en compétence et la pluridisciplinarité sont identifiées comme des leviers pour garantir le respect du cadre réglementaire et la performance de la dépense publique.

Le service Communication assure la diffusion de l'information municipale à destination des habitants à travers plusieurs canaux : supports imprimés (cinq magazines édités en 2025), publications sur les réseaux sociaux (349 contenus, plus de 45 700 interactions) et communication numérique (près de 5 700 téléchargements de l'application dédiée). Une actualisation des supports numériques, incluant le développement des formats vidéo et un renforcement de la communication interne, est prévue pour 2026 afin d'adapter les outils aux usages évolutifs et d'améliorer l'accessibilité des informations municipales.

Le service Archives assure la gestion, la conservation et la valorisation des documents historiques et administratifs de la Ville. En 2025, il a organisé la collecte, le tri et l'élimination réglementaire de 36 mètres linéaires d'archives, tout en poursuivant la numérisation des cadastres modernes. Les locaux de conservation accueillent aussi bien les fonds anciens que contemporains, et une salle dédiée permet l'accès du public aux documents et offre des actions de médiation, notamment auprès des scolaires et des partenaires associatifs. Sur l'année, 467 recherches par correspondance ont été traitées et 702 participants ont bénéficié de l'offre culturelle et pédagogique du service, dont près de 500 jeunes de moins de 18 ans.
Le service travaille également sur l'articulation entre archivage électronique, accessibilité des fonds et valorisation du patrimoine local auprès de différents publics. Son exposition « Portrait de ville » en est la plus éminente illustration.

Le service informatique de la Ville joue un rôle transversal de soutien aux directions municipales, notamment par la gestion, la sécurisation et la modernisation des

infrastructures numériques. Suite à un audit réalisé avec l'ANSSI, la stratégie a été renforcée en matière de cybersécurité : priorisation de la lutte contre les cybermenaces, amélioration des dispositifs de sauvegarde, déploiement de solutions antivirus et firewall actualisées, et mise en place de procédures d'alerte et de gestion des incidents. L'année 2026 verra la poursuite de ces efforts, avec l'accompagnement des services sur la protection des données, ainsi que la sensibilisation et la formation des agents aux bons usages numériques et à la gestion des risques.

Eléments concernant la rémunération et le temps de travail

Le tableau suivant présente la répartition des diverses primes par filière et par catégorie ainsi que la part du traitement indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires et des contractuels (données en Brut au 31.10.2025 et projections jusqu'au 31.12.2025).

MASSE SALARIALE RÉALISÉE EN € AU 31/10/2025	TRAITEMENT	NBI	PRIMES ET INDEMNITÉS	HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES	COÛT TOTAL
Filière administrative	**1 741 528**	**25 454**	**374 382**	**5 139**	**3 094 507**
A	527 163	7 384	158 994	101	984 943
B	427 787	4 743	93 101	448	759 312
C	786 579	13 327	122 286	4 590	1 350 252
Filière animation	**143 108**	**2 356**	**24 316**	**735**	**247 790**
B	17 131	633	2 907	-	30 174
C	125 977	1 723	21 409	735	217 616
Filière culturelle	**851 011**	**2 911**	**79 962**	**128**	**1 368 903**
A	170 108	1 477	16 094	- 1	281 090
B	579 864	450	49 717	129	922 103
C	101 039	985	14 152	-	165 710
Filière police municipale	**631 205**	**25 615**	**309 362**	**26 887**	**1 352 840**
B	80 167	3 507	51 969	4 557	186 111
C	551 038	22 108	257 393	22 330	1 166 729
Filière médico-sociale	**734 085**	**4 942**	**74 180**	**1 237**	**1 214 388**
C	734 085	4 942	74 180	1 237	1 214 388
Filière sportive	**221 401**	**1 226**	**28 440**	**7 523**	**380 002**
B	221 401	1 226	28 440	7 523	380 002
Filière technique	**3 952 932**	**15 238**	**651 684**	**35 978**	**6 795 565**
A	187 772	2 418	96 458	- 1	392 635
B	282 573	3 446	98 553	1 718	547 447
C	3 482 586	9 374	456 673	34 261	5 855 483
Sans filière	**73 989**	-	**22 800**	-	**238 325**
0	78 502	-	22 800	-	238 325
TOTAL AU 31/10/2025	**8 349 259**	**77 743**	**1 565 126**	**77 628**	**14 692 320**
ESTIMATIONS NOVEMBRE À DECEMBRE					3 386 680
PROJECTION 2025					**18 079 000**

Santé

La collectivité prend en charge une partie de la prévoyance (contrat de groupe) et de la mutuelle santé.

Ainsi, pour la prévoyance, ce sont 300 agents qui en bénéficient en 2025 pour un coût estimé à 23 500 € pour la collectivité.

En ce qui concerne la mutuelle, la Ville verse une participation employeur au foyer de l'agent qui souscrit à une mutuelle labellisée. Ce sont ainsi 181 agents qui en bénéficient pour un coût global employeur de 46 800 €.

Perspectives pour 2026

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Après 2025, une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation CNRACL impactera donc la masse salariale pour 2026.

En outre, la réforme de la protection sociale complémentaire introduit de nouvelles obligations sur le volet mutuelle santé à compter du 1er janvier 2026. Un ajustement de la participation employeur est donc nécessaire pour respecter le minimum légal fixé à 15 € par agent.

Au total la masse salariale 2026 est estimée à **18 700 000 €.**

Les dépenses d'équipement 2025 et leur financement

Les réalisations 2025

En 2025, la commune devrait engager près de 11 M€ d'investissements soit une dépense d'équipement par habitant de 420 €. En 2024, la moyenne de la strate se situait à 438 € par habitant.

Les dépenses d'équipement 2025 concernent principalement :

- L'achèvement de la rénovation de l'église ND & St Véran pour 1,1 M€ de crédits de paiement cette année. Cette rénovation, d'un montant total de 12 M€, est soutenue à 80% par l'Etat (DRAC), la Région Sud et le Département de Vaucluse ;

- La rénovation et le réaménagement des anciennes halles et de la place Philippe de Cabassole pour environ 2 M€ de crédits de paiement. Cet aménagement, d'un montant total de 3,7 M€, bénéficie de l'aide de l'ETAT (DSIL, Fonds vert) et de la Région pour un montant total de 765 K€ ;

- Les aménagements des espaces publics dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (ANRU II) pour près de 2,2 M€ de crédits de paiement. Cette opération est soutenue par l'Etat (ANRU), la Région, la Banque des Territoires et Luberon Monts de Vaucluse.

- Les diverses actions foncières de la commune (Action Cœur de Ville, réserves foncières) pour 1,7 M€ ;

- Le programme annuel de renouvellement des voiries et réseaux pour près de 1 M€ ;

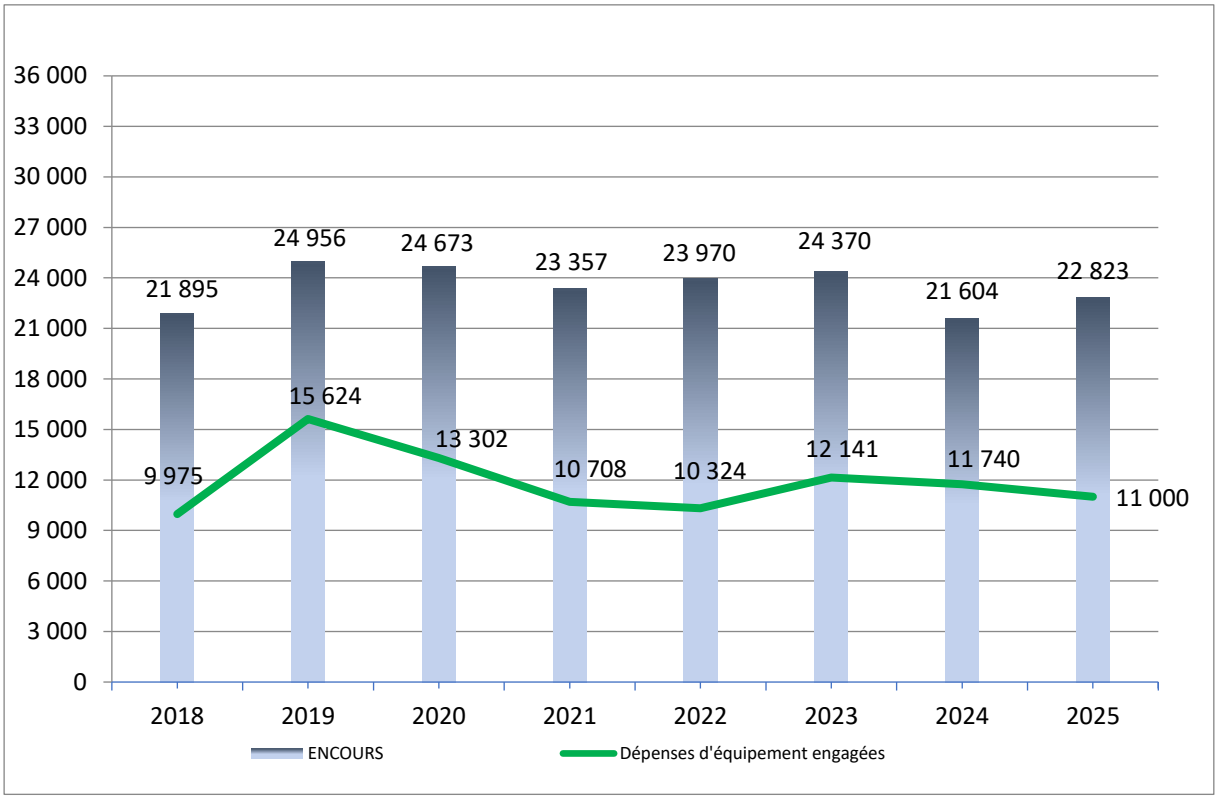
- Le réaménagement du Théâtre de plein air Georges Brassens pour 620 000 € de crédits de paiement. Ces travaux dont le montant total s'élève à 1,6 M€ est soutenu par LMV Agglomération pour un montant de 155 K€ ;

- L'entretien des bâtiments et équipements communaux pour 1,1 M€ ;

- Les acquisitions des divers mobiliers, matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement des services publics pour 980 000 €.

Ces dépenses d'équipement ont été financées à 42 % par l'autofinancement de la commune (4,6 M€) auquel se sont ajoutés 1,9 M€ de subventions d'investissement, 1,8 M€ de Fonds de Compensation de la TVA, 4 M€ d'emprunts, 845 000 € de fonds de concours intercommunal et 372 000 € de dotation amendes de police.

L'encours de la dette communale

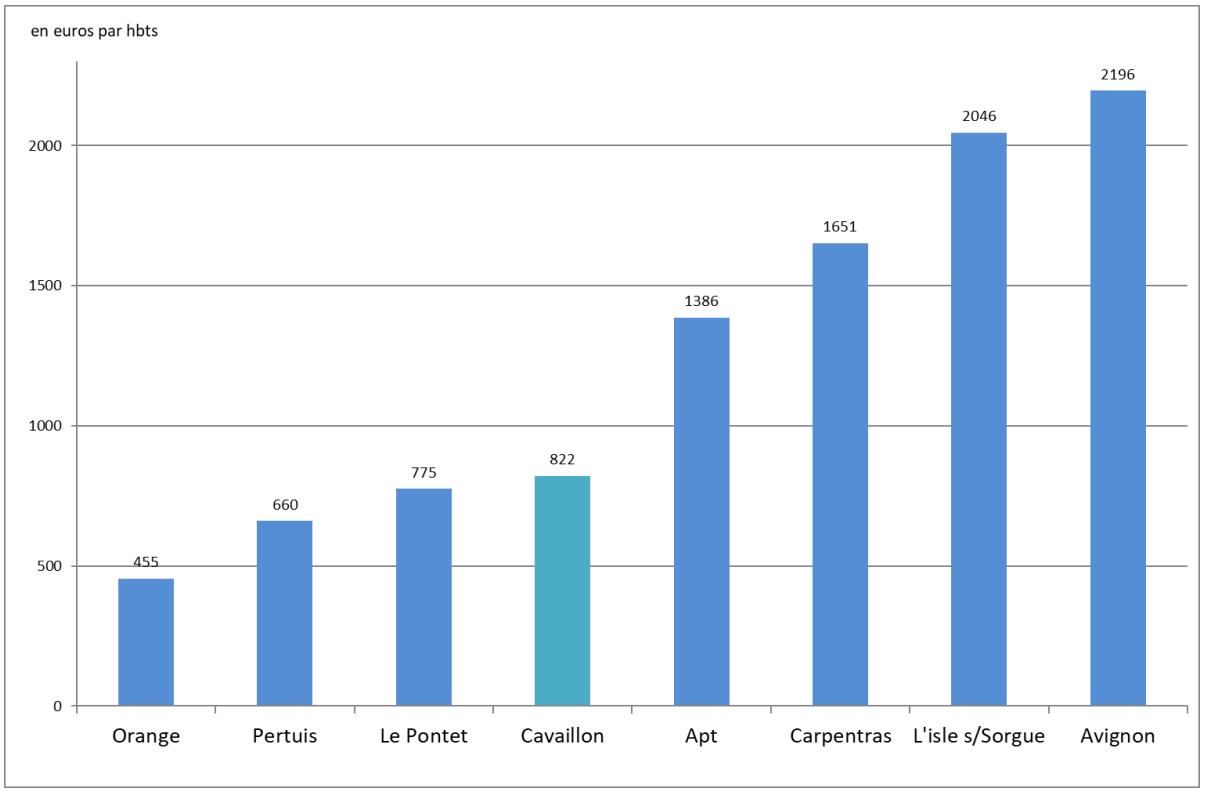


En 2025, la commune devrait souscrire des emprunts bancaires pour un montant total de 4 M€ pour financer ses investissements. Dans le même temps, elle aura remboursé un capital de dette de 2,8 M€ soit un endettement net 2025 de 1,2 M€.

Au 31 décembre 2025, la commune comptabilisera un encours de dette de 22,8 M€ **soit un endettement par habitant de 870 €**, la moyenne 2024 de la strate se situant à 986 €.

Là encore, la commune de Cavaillon se démarque comme étant l'une des villes moyennes les moins endettées du département de Vaucluse.

Dette en €/hab : comparaison avec d'autres villes du Vaucluse



La dette communale est composée à 80 % d'emprunts à taux fixe et à 20 % d'emprunts à taux indexés dont un prêt structuré (représentant 14,5 % de l'encours de dette) **qui n'est pas toxique** puisqu'il n'expose pas la commune à un dérapage du taux d'intérêt payé (taux fixe à barrière sur euribor 12M). Le taux moyen de la dette communale est de **3 %.**

Pour 2026, la commune envisage un emprunt total maximal de 4 M€ et un remboursement de dette de **2,9** M€.

L'autofinancement et la capacité de désendettement de la commune

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :
- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure quant à lui à partir d'un ratio, appelé **capacité de désendettement**. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut :

Evolution de l'épargne de la commune

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2018/2025	Variation 2024/2025
EPARGNE BRUTE	5 682	5 958	6 323	6 490	4 698	5 546	5 511	4 395	-22,65%	-20,25%
AMORT EN K DE LA DETTE	2 195	1 991	2 283	2 321	2 386	2 601	2 766	2 781	26,70%	0,54%
EPARGNE NETTE	3 487	3 967	4 040	4 169	2 312	2 945	2 745	1 614	-53,71%	-41,20%

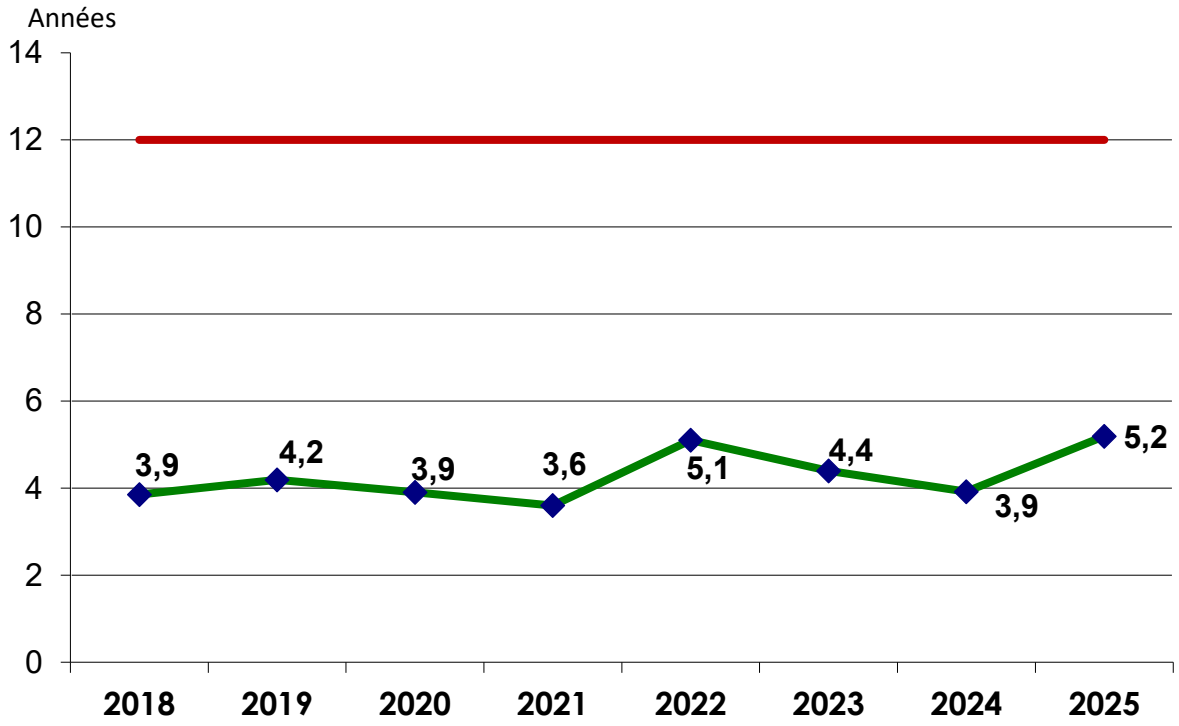
Capacité de désendettement de la commune

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ENCOURS au 31-12	21 896	24 956	24 673	23 357	23 971	24 370	21 604	22 823
EPARGNE BRUTE	5 682	5 958	6 323	6 490	4 698	5 546	5 511	4 395
DESENDETTEMENT (années)	3,9	4,2	3,9	3,6	5,1	4,4	3,9	5,2
SEUIL	12	12	12	12	12	12	12	12

En 2025, la CAF brute de la commune s'amenuisera de nouveau et devrait atteindre selon les estimations **4,4 M€.** De ce fait, après remboursement de la dette, **l'épargne nette** de la commune atteindrait **1,6 M€.**

Toutefois, la capacité de désendettement de la commune reste bien en deçà de la limite de 12 ans préconisée par la loi de programmation des finances publiques et devrait s'établir à environ **5,2 années.**

Evolution de la capacité de désendettement de la commune (en année d'épargne brute)



En 2026, compte tenu des anticipations de dépenses et de recettes, l'autofinancement brut devrait atteindre 3,9 M€ et maintenir une capacité de désendettement d'au maximum 7 années de Capacité d'Autofinancement. Après remboursement en capital de la dette à hauteur de 2,9 M€, l'épargne nette 2026 devrait s'élever à seulement 1,2 M€.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des Autorisations de Programme (AP) pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

Au budget primitif 2026, la commune poursuivra les opérations d'investissement pluriannuelles en cours dont les crédits de paiement restant à liquider s'élèveront aux environs 6 M€. Ces Autorisations de Programme seront donc actualisées en 2026 pour les montants suivants :

Autorisation de Programme n°10-16 : **Travaux de réhabilitation et de mise en valeur de l'église paroissiale Notre-Dame-et-Saint-Véran**
Montant de l'AP : 12,4 M€ TTC
Crédits de paiement 2026 : 370 000 €

		CREDITS DE PAIEMENT											
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prev. 2025	Prev.2026	2027	TOTAUX
AP 10-16 : Travaux de réhabilitation et de mise en valeur de l'église paroissiale Notre-Dame-et-Saint-Véran	**DEPENSES**	**78 903,24 €**	**300 000,00 €**	**69 756,00 €**	**1 836 434,83 €**	**1 604 680,72 €**	**1 521 176,92 €**	**2 003 118,90 €**	**2 704 038,59 €**	**1 023 039,33 €**	**372 588,39 €**	**869 884,00 €**	**12 379 534,92 €**
	TF + TO5 - Etudes, Maitrise d'œuvre	78 903,24 €	300 000,00 €	69 756,00 €	224 592,20 €	48 760,48 €	68 680,20 €	88 360,35	27 255,00 €	3 192,00 €			906 307,47 €
	TF - Restauration de la façade occidentale, de l'absidе, du chœur et du clocher TO5 - Travaux dépose et repose du retable du maître-autel				1 611 842,63 €	1 306 781,67 €	599 265,10 €	161 220,35 €	4 544,49 €	0,00 €			3 683 654,24 €
	TO1 - Etudes, Maitrise d'œuvre					20 947,20	43 590,56	14 764,84 €		894,00 €			79 302,60 €
	TO1 - Restauration des élévations extérieures Nord et Sud					228 191,37 €	809 641,06 €	45 413,10 €	9 476,55 €	0,00 €			1 092 722,08 €
	TO2 - Etudes, Maitrise d'œuvre							194 619,67 €	112 510,53	4 441,60 €	3 211,51 €		314 783,31 €
	TO2 - Restauration intérieure							156 340,99 €	1 116 760,74	415 061,78 €	11 069,12 €		1 699 232,63 €
	TO3 - Etudes, Maitrise d'œuvre							21 039,04 €	37 795,48 €	6 494,17 €	4 752,89 €		70 081,58 €
	TO3 - Restauration des décors, mobilier religieux et lambris							1 296 051,44 €	1 383 854,20 €	570 730,32 €	352 229,73 €		3 602 865,69 €
	TO4 - Etudes, Maitrise d'œuvre Cloitre									0,00 €		22 050,00 €	22 050,00 €
	TO4 - Restauration du Cloître									0,00 €		847 834,00 €	847 834,00 €
	TO4 - Etudes complémentaires							13 000,00 €		0,00 €			13 000,00 €
	Etudes et travaux divers							12 309,12 €	8 589,60 €	2 082,00 €	1 325,14 €		24 305,86 €
	Orgue - MO, études préalables, diagnostics								3 252,00 €	20 143,46 €			23 395,46 €
	Orgue - Travaux									0,00 €			0,00 €
	RECETTES	**78 903,24 €**	**300 000,00 €**	**69 756,00 €**	**1 836 434,83 €**	**1 604 680,72 €**	**1 521 176,92 €**	**2 003 118,90**	**2 704 038,59**	**1 023 039,33 €**	**372 588,39 €**	**869 884,00 €**	**12 383 620,92 €**
	Subvention DRAC		35 269,00 €	104 000,00 €	121 372,00 €	805 349,06 €	544 783,17 €	474 912,61 €	485 002,00 €	74 915,15 €	139 979,85 €	289 961,33 €	3 075 544,17 €
	Subvention Région		34 197,28 €		141 132,22 €	414 067,00 €	0,00 €	689 819,78 €	645 758,47 €	194 068,99 €	733 288,01 €	289 961,33 €	3 142 293,08 €
	Subvention département				30 000,00 €	51 700,00 €	48 300,00 €	70 000,00 €		0,00 €	0,00 €		200 000,00 €
	FCTVA	12 943,29 €	49 212,00 €	11 442,77 €	301 248,77 €	263 231,83 €	249 533,86 €	328 591,62	443 570,49	167 819,37 €	61 119,40 €	142 695,77 €	2 031 409,18 €
	Emprunt / Autofinancement	65 959,95 €	181 321,72 €	-45 686,77 €	1 242 681,84 €	70 332,83 €	678 559,89 €	439 794,89	1 129 707,63	586 235,82 €	-561 798,87 €	147 265,56 €	3 934 374,49 €

Autorisation de Programme n°10-32 : Aménagement de la place Philippe de Cabassole et réhabilitation des halles

Montant de l'Autorisation de Programme : 3,7 M€ TTC

Crédits de paiement 2026 : 1 621 000 €

		CREDITS DE PAIEMENT			
		2024	Prev.2025	Prev.2026	TOTAUX
AP 10-32 : Aménagement de la place Cabassole et réhabilitation des halles	**DEPENSES**	**141 396,20 €**	**1 927 768,38 €**	**1 620 830,62 €**	**3 689 995,20 €**
	MO, études	129 028,64 €	180 643,32 €	39 311,68 €	348 983,64 €
	Travaux	12 367,56 €	1 747 125,06 €	1 581 518,94 €	3 341 011,56 €
	RECETTES	**141 396,20 €**	**0,00 €**	**1 620 830,62 €**	**3 689 995,20 €**
	Etat - DSIL 2025			499 885,00 €	499 885,00 €
	Etat - Fonds vert			115 605,00 €	115 605,00 €
	Région - Nos communes d'abord			150 000,00 €	150 000,00 €
	FCTVA	23 194,63 €	316 231,13 €	265 881,05 €	605 306,81 €
	Emprunt / Autofinancement	118 201,57 €	1 611 537,25 €	589 459,57 €	2 319 198,39 €

Autorisation de Programme n°10-21 : Réhabilitations Quartier du Docteur AYME, Condamines I et II et résidence Saint Martin / ANRU II :

Montant de l'AP : 12,3 M€ TTC

Crédits de Paiement 2026 : 1 842 596 €

		CREDITS DE PAIEMENT								
		2020	2021	2022	2023	2024	Mandaté 2025	Prev.2026	2027	2028	TOTAUX
AP 10-21 : ANRU 2 Réhabilitation Quartiers Dr Ayme, Condamines I & III et Saint-Martin	**DEPENSES**	**37 289,20 €**	**172 539,00 €**	**623 593,09 €**	**125 160,84 €**	**324 567,66 €**	**2 224 685,27 €**	**1 842 595,55 €**	**3 337 592,00 €**	**3 635 069,20 €**	**12 323 091,81 €**
	Divers	**1 128,40 €**	**0,00 €**	**585 043,09 €**	**49 256,57 €**	**106 742,54 €**	**10 929,64 €**	**8 040,36 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**761 140,60 €**
	Acquisitions murs			445 207,19 €		5 385,74 €	0,00 €	0,00 €			450 592,93 €
	Acquisitions fonds			83 044,29 €			0,00 €				83 044,29 €
	Etudes, diagnostics, levés...	1 128,40 €		37 825,01 €	3 211,86 €		10 929,64 €	7 520,36 €			60 615,27 €
	Bravo : Démolition, étanchéité, imperméabilisation locaux, désamiantage, réseaux			18 966,60 €	46 044,71 €	101 356,80 €	0,00 €	520,00 €			166 888,11 €
	Etude évaluation impact en santé, levés top	**4 500,00 €**	**49 890,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**			**54 390,00 €**
	AMO Programme NPNRU					**16 683,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**			**16 683,00 €**
	Mission architecte urbaniste d'ensemble (to	**31 660,80 €**	**122 649,00 €**	**38 550,00 €**	**26 470,20 €**	**27 801,60 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**		**247 131,60 €**
	OPCU-OPC-IC				**49 434,07 €**	**60 209,42 €**	**34 904,45 €**	**87 808,97 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**332 356,91 €**
	Phase 1 : De Gaulle, Van gogh, Place des fê	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**113 131,10 €**	**2 114 516,18 €**	**1 477 963,22 €**	**0,00 €**	**444 577,20 €**	**4 150 187,70 €**
	Travaux						2 063 154,55 €	1 336 251,45 €		396 087,20 €	3 795 493,20 €
	Maitrise d'œuvre					64 107,60 €	43 890,95 €	41 737,45 €			149 736,00 €
	Etudes, diagnostics, levés topo, CSPS...					49 023,50 €	5 000,00 €	700,00 €			54 723,50 €
	Acquisitions foncières tour D et N + Av.Libération						2 470,68 €	99 274,32 €		48 490,00 €	150 235,00 €
	Phase 2 : Voiries internes (voies, parkings, p	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**49 600,00 €**	**549 600,00 €**	**525 000,00 €**	**1 124 200,00 €**
	Travaux					q	0,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €
	Maitrise d'œuvre						0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €
	Etudes, diagnostics, levés topo, CSPS...						0,00 €	24 600,00 €	24 600,00 €		49 200,00 €
	Résidence Saint-Martin	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**52 500,00 €**	**902 500,00 €**	**890 000,00 €**	**1 845 000,00 €**
	Travaux						0,00 €		850 000,00 €	850 000,00 €	1 700 000,00 €
	Maitrise d'œuvre						0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €
	Etudes, diagnostics, levés topo, CSPS...						0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €		25 000,00 €
	Construction d'équipements publics de proximité : centre social, centre jeunes, espace bailleurs	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**64 335,00 €**	**166 683,00 €**	**1 835 492,00 €**	**1 725 492,00 €**	**3 792 002,00 €**
	Travaux						0,00 €		1 605 492,00 €	1 605 492,00 €	3 210 984,00 €
	Maitrise d'œuvre						0,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	120 000,00 €	440 000,00 €
	AMO						27 135,00 €	16 683,00 €			43 818,00 €
	Etudes, diagnostics, levés topo, CSPS...						0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		60 000,00 €
	Concours						37 200,00 €				37 200,00 €
	RECETTES	**37 289,20 €**	**172 539,00 €**	**623 593,09 €**	**125 160,84 €**	**324 567,66 €**	**2 224 685,27 €**	**1 842 595,55 €**	**3 337 592,00 €**	**3 635 069,20 €**	**12 323 091,81 €**
	Divers	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 248,64 €**	**7 499,09 €**	**85 598,09 €**	**44 789,09 €**	**22 497,30 €**	**87 010,00 €**	**0,00 €**	**258 642,21 €**
	ETAT DPV 2021 - Démolition centre Bravo					78 099,00 €	0,00 €				78 099,00 €
	ETAT DPV 2021 - ESPACE SPORTIF (déplacement city stade)						37 290,00 €		87 010,00 €		124 300,00 €
	ANRU ETUDES DIVERS (MAUE, ~~IES, Fabrique urbaine, Espada~~)			11 248,64 €	7 499,09 €	7 499,09 €	7 499,09 €	22 497,30 €			56 243,21 €
	Phases 1 et 2 - Aménagement d'ensemble	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**317 369,21 €**	**0,00 €**	**317 369,21 €**	**317 369,21 €**	**654 994,34 €**	**1 607 101,97 €**
	ANRU					317 369,21 €	0,00 €	317 369,21 €	317 369,21 €	654 994,34 €	1 607 101,97 €
	Phase 1 : De Gaulle, Van gogh, Place des fê	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**143 333,00 €**	**143 333,00 €**	**143 333,00 €**	**429 999,00 €**
	Région						0,00 €	143 333,00 €	143 333,00 €	143 333,00 €	429 999,00 €
	OPCU OPCI	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**75 000,00 €**	**0,00 €**	**75 000,00 €**	**150 000,00 €**
	BDT CDC						0,00 €	75 000,00 €		75 000,00 €	150 000,00 €
	Phase 2 : Voirie interne (voies, parkings, plo	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
	Résidence Saint-Martin	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**14 492,19 €**	**14 492,19 €**	**260 859,37 €**	**289 843,75 €**
	ANRU						0,00 €	14 492,19 €	14 492,19 €	260 859,37 €	289 843,75 €
	Construction d'équipements publics de proximité : centre social, centre jeunes, espace bailleurs	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**57 024,68 €**	**57 024,68 €**	**146 119,20 €**	**321 119,20 €**	**645 112,66 €**	**1 226 400,42 €**
	ANRU						0,00 €	101 119,20 €	101 119,20 €	101 119,20 €	303 357,60 €
	CALMV (Part France services 20%)						0,00 €	45 000,00 €	220 000,00 €	410 935,90 €	675 935,90 €
	ETAT DPV 2021 - Construction centre social					57 024,68 €	57 024,68 €			133 057,56 €	247 106,92 €
	FCTVA	**6 116,92 €**	**28 303,30 €**	**102 294,21 €**	**20 531,38 €**	**53 242,08 €**	**364 937,37 €**	**302 259,37 €**	**547 498,59 €**	**596 296,75 €**	**2 021 479,98 €**
	Emprunt / Autofinancement	**31 172,28 €**	**144 235,70 €**	**510 050,24 €**	**97 130,37 €**	**-188 666,40 €**	**1 757 934,13 €**	**821 525,28 €**	**1 906 769,81 €**	**1 259 473,08 €**	**6 339 624,48 €**

Autorisation de Programme n°10-23 : **Création d'une ZAC quartiers EST**
Montant de l'AP : 4,4 M€ TTC
Crédits de Paiement 2026 : 100 000 €

		CREDITS DE PAIEMENT						
		2023	2024	Prev.2025	Prev.2026	2027	2028	TOTAUX
AP 10-23 : Création d'une ZAC quartiers Est	**DEPENSES**	**0,00 €**	**38 580,00 €**	**0,00 €**	**100 000,00 €**	**1 805 000,00 €**	**2 420 000,00 €**	**4 363 580,00 €**
	Etudes, concesssion désignation aménageur	0,00 €	38 580,00 €	0,00 €	70 000,00 €	85 000,00 €		193 580,00 €
	AMO, mise compatibilité PLU…			0,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	270 000,00 €
	Travaux, équipements publics				0,00 €	1 600 000,00 €	2 300 000,00 €	3 900 000,00 €
	RECETTES	**0,00 €**	**38 580,00 €**	**0,00 €**	**100 000,00 €**	**1 805 000,00 €**	**2 420 000,00 €**	**4 363 580,00 €**
	FCTVA	0,00 €	6 328,66 €	0,00 €	16 404,00 €	296 092,20 €	396 976,80 €	715 801,66 €
	Emprunt / Autofinancement	0,00 €	32 251,34 €	0,00 €	83 596,00 €	1 508 907,80 €	2 023 023,20 €	3 647 778,34 €

Autorisation de Programme n°10-33 : Réaménagement du Théâtre Georges Brassens
Montant de l'AP : 1,6 M€ TTC
Crédits de Paiement 2026 : 864 000 €
Cette Autorisation de Programme est prolongée d'un an pour tenir compte des délais de réalisation dans un environnement complexe.

		CREDITS DE PAIEMENT			
		2024	Prev.2025	Prev.2026	TOTAUX
AP 10-33 : Aménagement du théâtre Georges Brassens	**DEPENSES**	**110 624,57 €**	**586 033,90 €**	**863 966,10 €**	**1 560 624,57 €**
	Etudes, MO	32 624,57 €	18 676,15 €	51 323,85 €	102 624,57 €
	Travaux	78 000,00 €	567 357,75 €	812 642,25 €	1 458 000,00 €
	RECETTES	**110 624,57 €**	**586 033,90 €**	**863 966,10 €**	**1 560 624,57 €**
	CALMV - Fonds de concours tourisme				0,00 €
	FCTVA	18 146,85 €	96 133,00 €	141 725,00 €	256 004,85 €
	Emprunt / Autofinancement	92 477,72 €	489 900,90 €	722 241,10 €	1 304 619,72 €

Autorisation de Programme n°10-34 : Réhabilitation du parking Gambetta et ses abords
Montant de l'AP : 1,1 M€ TTC
Crédits de Paiement 2026 : 888 624 €

		CREDITS DE PAIEMENT			
		2024	Prev.2025	Prev.2026	TOTAUX
AP 10-34 : Réhabilitation du Parking Gambetta et ses abords	**DEPENSES**	**258 876,48 €**	**0,00 €**	**888 623,52 €**	**1 147 500,00 €**
	Travaux	258 876,48 €	0,00 €	888 623,52 €	1 147 500,00 €
	RECETTES	**258 876,48 €**	**0,00 €**	**888 623,52 €**	**1 147 500,00 €**
	FCTVA	42 466,10 €	0,00 €	145 769,80 €	188 235,90 €
	Emprunt / Autofinancement	216 410,38 €	0,00 €	742 853,72 €	959 264,10 €

En dehors de ces Autorisations de Programme, la commune poursuivra ses investissements sur les équipements publics (écoles, équipements sportifs, espaces verts, mobiliers urbains) dans un souci de maintien d'un bon cadre de vie pour les cavaillonnais. Les acquisitions foncières du programme « action cœur de ville » et les travaux de réhabilitation des locaux de la rue de la République se prolongeront en 2026, de même que le programme de réhabilitation des voiries et d'amélioration des réseaux (vidéoprotection, réseaux d'éclairage public).

Au total, dans la continuité de l'année 2025, la commune prévoit de réaliser entre 10 et 11 M€ de dépenses d'équipement au cours de l'année 2026.